

**RENOUVELLEMENT/CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES ET
RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE A MAUZE SUR LE MIGNON**

Avenant n° 1

Annexe 1 : décomposition des surcoûts liés à l'épisode Covid

Les surcoûts liés à l'épisode Covid, pris en compte dans l'avenant n° 1 consiste aux coûts

- D'arrêt et de reprise du chantier (remblaiement et mise en sécurité du chantier, raccordements provisoires, maintien des locations des unités mobiles de désamiantage, maintien des locations des systèmes de pompage pour la continuité de service), estimés à 30 743,80 € HT
- des mesures sanitaires collectives incombant au Maître d'ouvrage sur le chantier, estimés à 8 164,26 € HT.

Nature du surcoût	Description	Montant HT
Surcoûts résultant de l'arrêt /ajournement du chantier	Travaux de mise en sécurité	14 489,50€ HT
	Locations	16 254,30 € HT
Surcoût relatif aux mesures sanitaires collectives	Nettoyage base de vie + désinfection points de contact (sur 26 jours)	8 164,26€ HT
TOTAL		38 908,06 € HT

Ces prix sont affectés aux différents budgets comme suit :

	Montant € HT	Répartition	Montant des surcoûts Covid pris en charge € HT
Marché initial	830 342,23	100 %	
dont assainissement	444 455,35	54 %	21 010,35
dont eaux pluviale	338171,30	41 %	15 952,31
dont eau potable (ref. 2019-2-1)	47 715,58	6%	2 334,48